



Préambule

Ce document a pour but de recenser toutes les règles sanitaires à appliquer durant les heures d'activité à l'EPCA. Il se base sur la décision 174 de la Cheffe du Département, publiée le 10 août 2020.

Principe du port du masque systématique

Chaque personne fréquentant l'enceinte de l'école soit : les locaux (classes, couloirs, salles des maîtres), les zones se trouvant aux abords immédiats de l'école (perron, escaliers EST, cours du 1^{er} et 2^{ème} étage du bâtiment principal, devant les pavillons) ou circulant entre les bâtiments, **doit porter un masque en tout temps.**

Distribution des masques

Chacun doit entrer dans l'école avec un masque. Jusqu'au 6 septembre, l'école fournit un masque par ½ journée de cours à chaque élève. Des points de distribution seront installés à l'entrée des bâtiments.

Chaque élève **1)** se désinfecte les mains puis **2)** prend un ou deux masques selon qu'il reste la matinée ou la journée entière à l'école.

Gestion des pauses

Le port du masque reste obligatoire durant les pauses. Les exceptions suivantes sont admises :

- Les pauses cigarettes peuvent avoir lieu en groupe sans masque, mais uniquement si les distances interpersonnelles sont respectées (1m50).
- Durant la pause de midi, il est possible de se restaurer dans l'école (notamment dans les classes), en maintenant les distances interpersonnelles de 1m50. Un système de traçage sera mis en place progressivement afin de permettre aux élèves de manger en groupes de 6.
- Les déchets sont à mettre en priorité dans les poubelles des couloirs.

Casiers, micro-ondes, selecta

Les machines selecta distribuant de la nourriture ne sont pas accessibles. Par contre, la machine à café et les micro-ondes sont disponibles. Les machines doivent être désinfectées par les utilisateurs.

Les casiers ne seront pas disponibles. Toute demande de dérogation, faite par écrit et accompagnée d'un justificatif (certificat médical), doit être adressée à la direction.

Sport

Le port du masque est obligatoire dans les vestiaires et dans les couloirs menant à la salle de sport. Les cours de sport auront lieu sans masque mais seules les activités permettant le maintien des distances interpersonnelles sont admises. Les élèves devront désinfecter leur matériel après usage.

L'usage des douches est interdit.

Entretien des bâtiments et du matériel

Les locaux sont régulièrement aérés. Chacun se lave ou se désinfecte les mains au minimum en entrant et en quittant le bâtiment, de même qu'après chaque changement de local et chaque utilisation du matériel commun. Le matériel (tables, claviers, etc.) est désinfecté par la personne qui l'a utilisé.

Sanctions

Un élève qui refuse de porter le masque ne peut pas être admis dans l'école. Il sera renvoyé sur son lieu de travail.

Suspicion de COVID

Si un élève présente **l'un des symptômes suivants** : toux, maux de gorge ou de tête, insuffisance respiratoire, sensation de fièvre, douleurs musculaires ou problèmes intestinaux, il doit s'annoncer au secrétariat, quitter l'école et effectuer le CoronaCheck (coronacheck.ch). Selon le résultat, il se rend dans un lieu de test ou chez son médecin. Dans l'attente du résultat du test (env. 24h), l'élève reste chez lui. Selon le résultat du test, il sera informé des mesures à prendre.

Attention à ne pas vous rendre dans un pays à risque : quarantaine obligatoire!